

AVIS COMPLEMENTAIRE DE CONCERTATION

AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA MEDITERRANEENNE A AGDE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée porte le **projet de requalification du secteur anciennement industriel de la Méditerranéenne à Agde.**

Par délibération en date du 17 avril 2023, le Conseil d'Agglomération a fixé les principes et objectifs du projet soumis à concertation et les modalités de concertation préalable concernant la réalisation de ce projet, en application des articles L.103-2 à L.103-6 du Code l'urbanisme et des dispositions de l'article L.121-15-1 du Code de l'environnement.

Par délibération du 11 Avril 2024, le Conseil d'Agglomération a élargi la concertation suite à la prescription d'une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) rendue nécessaire pour la bonne réalisation du projet et ont été repris les objectifs de l'opération ainsi que les modalités de concertation associées, à savoir :

Objectifs du projet :

- De reconquérir cette friche industrielle correspondant à un site exceptionnel ayant fait l'objet de lourdes dégradations et pollutions ;
- De dynamiser le secteur par :
 - o des activités tertiaires et des commerces ;
 - o la culture en créant un pôle d'archéologie (Centre de Conservation et d'Etudes en Archéologie) pour faciliter l'accès aux collections et valoriser les recherches sur le territoire, tant auprès de la communauté scientifique qu'auprès du tout public ; et en en réhabilitant l'Hôtel Riquet avec le réaménagement de ses jardins originels à l'Ouest et au Sud ;
 - o la formation en créant un pôle de formation pour répondre notamment aux besoins de qualification de la population de la CAHM,
 - o l'administration par la création d'un pôle administratif, l'hôtel de la CAHM, incarnant une nouvelle centralité sur le territoire intercommunal.

Le projet prévoit également la création d'un plan d'eau, la création d'alignement d'arbres le long du Canalet, des espaces publics qualitatifs et un parking à l'entrée du secteur afin de privilégier les modes de déplacement doux et la mise en valeur de la zone naturelle située à l'Ouest du projet.

Modalités de concertation :

- Publication sur le site internet de la commune d'Agde ;
- Publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (<https://www.agglo-heraultmediterranee.net>) ;
- Publication dans un journal diffusé dans le département (Midi-Libre) ;
- Présentation du projet lors des comités de quartier agathois ;
- Mise à disposition d'un registre pour consigner les remarques tout au long de la procédure disponible en Mairie (Rue Alsace Lorraine, 34 300 Agde) ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (ZI Le Causse, 22 avenue du 3e Millénaire, 34630 Saint-Thibéry) aux horaires aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Actualisation du dossier mis à la disposition du public au siège de la CAHM, en Mairie d'Agde et sur le site internet de la CAHM dans le cadre de la concertation préalable relative au projet de la Méditerranéenne afin d'y intégrer des éléments relatifs à la procédure de mise en comptabilité du PLU ;
- Possibilité d'écrire à Monsieur le Vice-Président.

Le public pourra transmettre ses observations par voie dématérialisée à l'adresse concertationmed@agglohm.net .

Au terme de la période de concertation, un bilan sera tiré et rendu public depuis les sites internet de la CAHM et de la Mairie d'Agde susvisés, ainsi que joint au futur dossier d'enquête publique.

Tout renseignement peut être demandé auprès de la Direction stratégies territoriales de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (04 99 47 48 26).